

Rapport d'orientations budgétaires 2025

"La fleur qui fleurit dans l'adversité est la plus rare et la plus belle de toutes."

Walt Disney

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
II. CONTEXTE MACROECONOMIQUE : <i>un contexte économique incertain, associé à un contexte politique instable</i>	4
A. Un contexte économique caractérisé par de fortes incertitudes	4
B. Un contexte politique marqué par l'instabilité.....	5
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : <i>maintenir le cap et tenter de prévenir les probables restrictions supplémentaires et les contraintes budgétaires</i>	7
A. Un développement des services rendus aux publics à assurer dans un climat de grandes d'incertitudes.....	8
1. Une croissance modérée des produits de fonctionnement, reposant sur des estimations prudentes.....	8
2. Une évolution limitée des charges de fonctionnement, malgré une conjoncture demeurant incertaine	11
B. Un programme d'investissements pour l'avenir à poursuivre nécessairement.....	12
1. Des investissements ciblés sur la concrétisation des projets structurants, associés au maintien des opérations d'investissements courantes.....	12
2. Un pilotage stratégique reposant sur la programmation pluriannuelle.....	13
3. Des recettes mobilisées à tous les niveaux comme condition indispensable.....	15
IV. L'ETAT DE LA DETTE : un désendettement qui se poursuit.....	17
A. Synthèse de la dette (<i>établi au 20/09/2024</i>).....	17
B. Dette par type de risques	17
C. Dette par prêteurs.....	18
D. Profil d'extinction.....	18
V. STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	19
VI. GLOSSAIRE	25

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation introduite par la loi du 6 février 1992 pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption de la nomenclature M57, nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble des collectivités. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité.

Le ROB comporte traditionnellement deux parties :

→ Un point sur le contexte général avec les données macroéconomiques et les dispositions de la loi de finances ;

→ Les informations nécessaires à l'élaboration du budget communal.

L'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires en particulier pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ainsi, le rapport doit notamment comporter les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations.

Conformément à la nomenclature M57, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (auparavant deux mois).

Le projet de budget, préparé et présenté par l'exécutif, doit être communiqué aux membres du conseil avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget (auparavant cinq jours).

II. CONTEXTE MACROECONOMIQUE : *un contexte économique incertain, associé à un contexte politique instable*

A. Un contexte économique caractérisé par de fortes incertitudes

Si le contexte économique mondial actuel semble connaître un rebond, la situation de la France resterait dégradée jusqu'à la fin de l'année. Cette situation se traduit par un faible niveau des principaux indicateurs suivants :

→ Un **taux de croissance du PIB a un faible niveau** :

- +1.1% en 2023 contre 2.6% en 2022 et 6.8% en 2021
- **+0.8% en 2024 (contre +1.4% estimé à début 2024)**
- **+1.2% en 2025 / + 1.6% en 2026**

→ Un **taux de croissance des prix à la consommation dont la baisse semble s'amorcer** :

- +5.7% en 2023 contre 5.9% en 2022 et 1.6% en 2021
- **+2.5 % en 2024 (contre +2.6% estimé à début 2024)**
- **+1.7% en 2025 / + 1.7% en 2026**

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 31 mai 2024, non publiés lors de la *cut-off date* de l'exercice de prévision Eurosysteme), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2024).

*Source : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2024>

L'activité serait toujours ralentie en 2024, avant une reprise qui s'amorcerait en 2025 et qui se confirmerait en 2026. Le taux de croissance pourrait connaître une reprise et les taux d'inflation pourraient ainsi se stabiliser conformément à l'objectif fixé par la

Banque Centrale Européenne qui est de 2% maximum. Le taux d'inflation passerait sous la barre des 2% pour la première fois depuis 3 ans. Cela s'expliquerait notamment par le net ralentissement des prix de l'énergie, la stabilité des prix des denrées alimentaires et des carburants.

Cependant, ce contexte reste très mouvant et les projections demeurent incertaines.

B. Un contexte politique marqué par l'instabilité

Suite aux résultats des élections législatives 2024, la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République a contribué à accentuer l'instabilité. Après deux mois d'incertitudes, la nomination d'un nouveau Premier Ministre, Michel BARNIER, est intervenue le 5 septembre 2024.

Parmi ses priorités, arrive en tête, la réduction de la dette par le redressement des comptes publics.

→ **Le déficit public actuel** devrait encore se creuser :

- 4.9% du PIB en 2023, après 4.8% en 2022 et 6.4% en 2021
- **+5.6 % du PIB (contre + 4.3% estimé à début 2024)**

Ces données entrent directement en conflits avec les objectifs de **maintien de la dépense publique à 3% du PIB** et de **limitation de l'endettement public à 60% du PIB**, inscrits dans les traités européens.



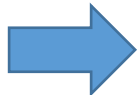
Sources OFCE.

Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable et montrer qu'il est possible de la réduire significativement, conformément au nouveau traité européen voté en avril 2024 (LOI n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole).

Par conséquent, l'élaboration du projet de loi de finances 2025 s'effectue dans un climat tendu, qui se traduit par une politique budgétaire restrictive qui devrait à priori perdurer sur le long terme.

Selon les économistes, 30 milliards d'économies sont attendues, avec une cible potentielle d'ores et déjà identifiée par le Gouvernement : les collectivités territoriales.

C'est dans ce contexte particulièrement incertain et instable que s'élabore le budget de la commune de Biganos.



Focus sur le rapport de la mission Woerth

Fin 2023, le Président de la République avait mandaté Eric Woerth pour travailler sur « la clarification de l'action publique territoriale et l'identification de nouvelles pistes de décentralisation ». Le rapport a été rendu public en Mai 2024 et contient 51 propositions dont les plus marquantes sont les suivantes :

- La consécration du rôle du maire comme premier rouage de l'action publique, pouvant faire appel facilement aux services de l'État ;
- La mise en place d'une gouvernance des finances locales "*durable et partagée*" ;
- La définition annuelle d'un partage de l'impôt national et une réforme des dotations de l'État ;
- La spécialisation des recettes de chaque échelon de collectivités, en lien avec les politiques publiques portées par chacun d'entre eux ;
- Une modification de l'article 21 de la Constitution pour "*améliorer l'articulation du pouvoir réglementaire*" des collectivités avec celui du Premier ministre ;
- La structuration d'une "*branche*" fonction publique territoriale pour "*redonner la main aux employeurs territoriaux*" ;
- Le recentrage des contrats État-collectivités ;
- Une présence renforcée du préfet de département afin par exemple de soutenir les communes dans leurs projets, en termes de financements et d'ingénierie.

Du côté des finances communales, le rapport propose de transférer l'intégralité des droits de mutation à titre onéreux aux EPCI et de donner de nouvelles marges de manœuvre aux communes telles que le pouvoir de vote du taux de la taxe d'aménagement. Le rapport prévoit une nouvelle redistribution des recettes par strate de collectivités. Ainsi, la Région se verrait attribuer une fraction de l'impôt sur les sociétés ainsi qu'une partie de la cotisation foncière des entreprises qui revient aujourd'hui aux EPCI. Le Département bénéficierait d'une dotation de solidarité spécifique et il percevrait le produit de la taxe GEMAPI.

Source : <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/294470.pdf>

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : *maintenir le cap et tenter de prévenir les probables restrictions supplémentaires et les contraintes budgétaires*

L'élaboration du budget 2025 se caractérise par un réel jeu d'équilibre entre le maintien nécessaire du cap défini pour la durée du mandat et la nécessité de faire face aux incertitudes actuelles.

Le budget primitif 2025 sera voté avant la fin de l'année 2024. Ce nouveau calendrier garanti le respect du principe d'annualité budgétaire et permet l'exécution pleine et entière du budget d'investissement dès le 1^{er} janvier de l'année. Le vote d'un budget supplémentaire, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2025, servira, d'une part, à intégrer les résultats de l'exercice 2024, et, d'autre part, à ajuster les prévisions budgétaires si nécessaire.

A ce jour, les informations contenues dans le projet de loi de finances pour 2025 ne sont pas encore connues. Les premières orientations publiées habituellement début octobre, pourraient, eu-égard à la nomination récente du Gouvernement Barnier, être reportées. Par conséquent, il y a très peu d'informations rendues publiques à ce jour. L'application d'un principe de prudence dans l'élaboration de nos prévisions budgétaires n'en est que renforcée.

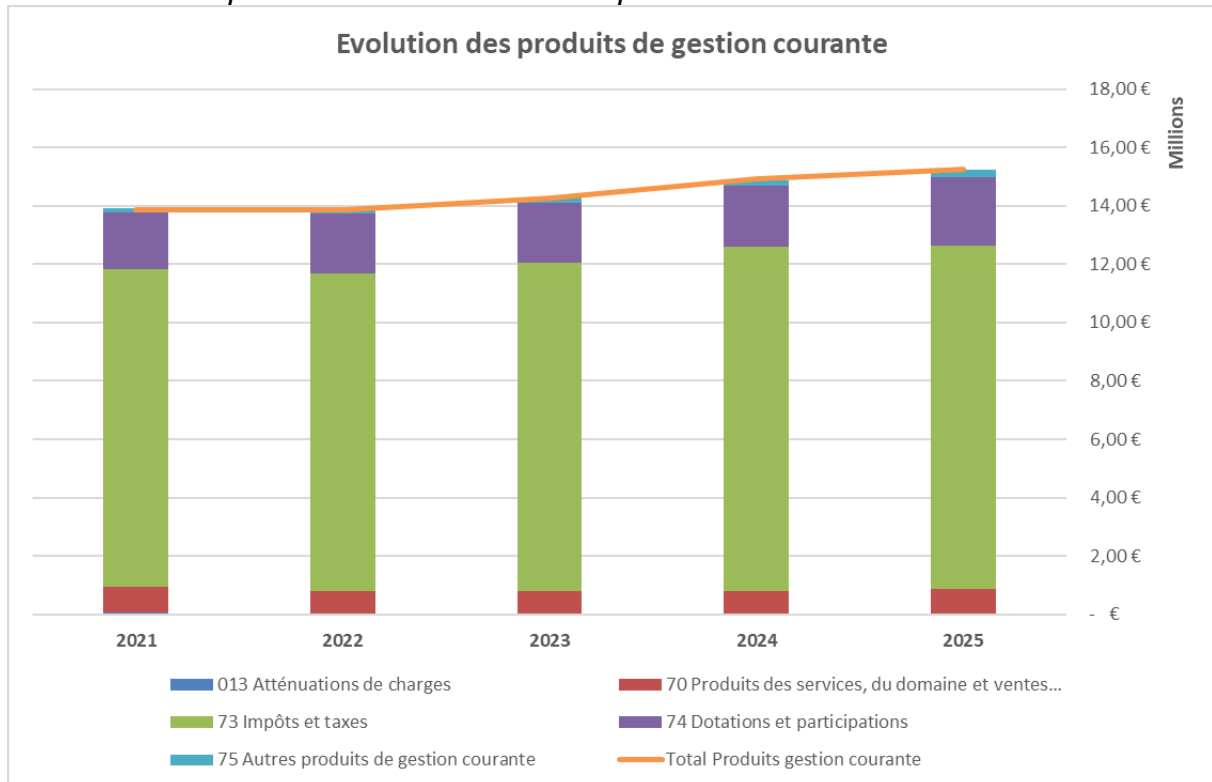
Si le contexte de morosité globale pourrait nous conduire au repli, la municipalité fait le choix d'une ville responsable et solidaire en maintenant le niveau de services au public et son niveau d'investissement. Soutenir et renforcer la cohésion sociale, préparer l'avenir en réalisant les investissements qui préparent la Ville de demain, demeurent l'ambition.

Aussi, grâce à un pilotage vertueux, la commune de Biganos conserve une situation financière saine, qui lui permet, malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, de poursuivre le projet de mandat, en matière d'adéquation de l'offre de services publics aux besoins de la population, notamment au travers de la réalisation d'investissements structurants au service des politiques publiques.

En effet, la ville s'est dotée dès fin 2022 d'un plan de sobriété reposant sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes, afin de limiter les effets de la conjoncture. Ces efforts ont permis d'obtenir des ratios en matière d'évolution des dépenses et des recettes plus favorables que les moyennes nationales.

A. Un développement des services rendus aux publics à assurer dans un climat de grandes d'incertitudes

1. Une croissance modérée des produits de fonctionnement, reposant sur des estimations prudentes



L'évolution des recettes de gestion courante entre 2024 et 2025 se situeraient, au regard des éléments connus à ce jour, à environ à 2.4%.

a) Une dynamique des services à poursuivre

Les recettes des services devraient être légèrement en hausse en 2025 pour s'établir autour des 865 000 euros, sous le double effet de la dynamique des services offerts à la population en matière éducative, sportive, culturelle, de loisirs et l'adaptation de la tarification aux possibilités contributives des familles.

La fréquentation de nos services par les familles est en hausse, en particulier concernant la Maison de la jeunesse, les activités sportives et les ALSH pour lesquels il y a une forte demande.

Après l'ajustement des tarifs du cimetière réalisé en 2023, ce sont les grilles tarifaires des services périscolaires et des dispositifs sportifs qui ont été révisés en 2024. L'application des nouvelles tranches de QF indexées sur les possibilités contributives des familles, telles que redéfinies en 2023, ont été appliquées à l'ensemble de ces services.

De même, un règlement de voirie va voir le jour afin de tarifier dès 2025 toute l'occupation du domaine public. La nouvelle RODP liée à l'installation des antennes de télécommunications de l'entreprise FREE contribuera également à augmenter nos recettes en 2025.

b) Une fiscalité en décrochage

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, notre marge de manœuvre et nos possibilités d'action sur les recettes fiscales a été largement limitée.

Les taux d'imposition restent très bas en comparaison aux moyennes nationales (Biganos 23.79% contre 42.79% au niveau départemental, 41.79% au niveau régional et 40.47% au niveau national), limitant l'accession de la Ville à certains dispositifs étatiques (fonds et subventions diverses) fondés sur le potentiel fiscal et sur la capacité de la commune à mobiliser le levier fiscal.

Il est décidé de maintenir ces taux en 2025, pour la troisième année consécutive, afin de limiter les impacts sur les redevables.

Le pouvoir de vote des taux se réduisant, les seules marges de manœuvre envisageables seraient à rechercher du côté des bases fiscales. Ces bases, issues des valeurs locatives cadastrales datant de 1970, pourraient être réexaminées en Commission Communale des Impôts directs. Un travail en lien étroit avec le service urbanisme et la DGFIP sera engagé.

La revalorisation des bases, très élevée en 2023 et 2024, est estimée de façon prudente à +1.5%, viendrait à elle seule permettre une hausse du produit fiscal qui s'établirait autour des 5 200 000 euros et constitue, pour rappel, la recette la plus importante du budget.

Les allocations compensatrices (AC et FNGIR) demeurent figées. En l'absence de contractualisation avec la COBAN, la Ville ne bénéficie pas de la dynamique liée à la fiscalité économique.

La hausse des taux d'intérêts a occasionné une baisse des droits de mutations à titre onéreux. Cependant, l'amorce de leur baisse étant incertaine, cela nous invite à une approche prudentielle.

c) Des dotations en berne et des subventions en déclin

Déjà extrêmement réduite et très faible en comparaison aux communes de même strate et en particulier de la COBAN, la DGF a vocation à disparaître dans les années à venir. En 2025, la dynamique de population liée aux premières arrivées des habitants de la ZAC pourrait permettre de conserver une partie de cette dotation, aussi modéré soit-elle (environ 60 000 euros).

Il est très probable que la loi de finances pour 2025 dessine les contours de la baisse de la DGF. Ces orientations vont être à surveiller de très près.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui était stable jusqu'en 2023 devrait baisser en 2025, comme en 2024 (-1.3% environ).

Les subventions de fonctionnement versées habituellement par le Département de la Gironde pourraient toutes disparaître à compter de 2025. Effectivement, ce dernier, en grande difficultés financières, a, dès cette année, réduit le financement de ces dispositifs habituels, comme par exemple CAP 33 et le FDAEC.

Les versements CAF et nos participations aux différents appels à projets permettent d'optimiser nos financements en particulier sur les actions petite enfance.

La dotation titres sécurisés est maintenue mais son montant pourrait baisser légèrement en raison de la baisse du nombre de titres délivrés liées au fait que les communes alentours se sont également dotés de dispositifs de recueil.

L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'aménagement, décidé en 2024 au regard de la tenue des JO, pourrait ne pas être prolongé en 2025.

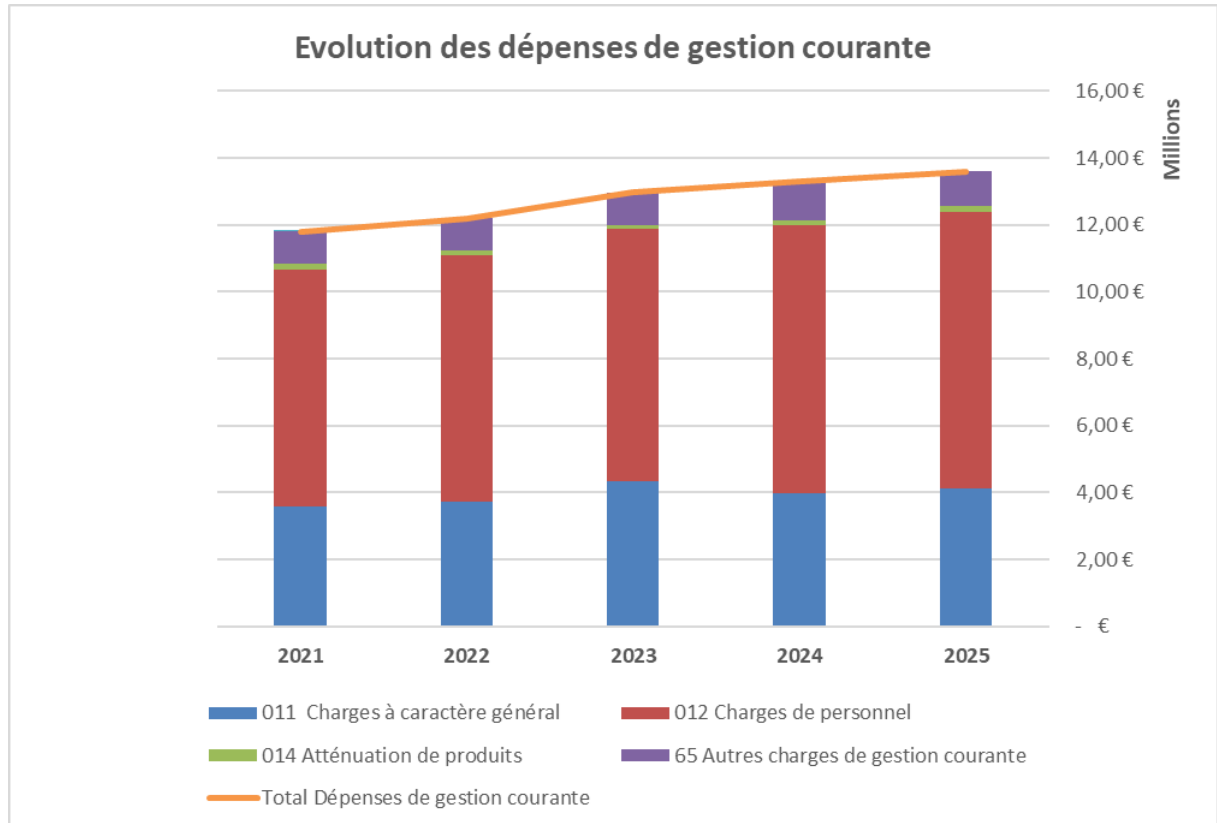
Le montant total des dotations et participations est ainsi évalué à 2 336 000 euros.

d) Une valorisation nécessaire de notre patrimoine

La gestion active de notre patrimoine, notamment à travers la dynamique des baux communaux se poursuit. L'accueil de nouveaux services, couplé à une revalorisation annuelle des loyers indexée sur les prix de la construction, nous permettent d'optimiser nos recettes.

Les produits de gestion courante sont passés de 132 000 euros en 2022 à 200 000 euros en 2024. Ils s'élèveraient à 237 000 euros en 2025.

2. *Une évolution limitée des charges de fonctionnement, malgré une conjoncture demeurant incertaine*



L'évolution des dépenses de gestion courante entre 2024 et 2025 se situeraient, au regard des éléments connus à ce jour, à environ 2.2%.

Les dépenses sont contenues grâce à la mise en œuvre du plan de maîtrise des dépenses depuis 2022.

Le cadrage de la préparation budgétaire 2025 repose sur plusieurs objectifs imposés à l'ensemble des services :

- Un objectif de budget constant imposé à chaque service
- Une évaluation des pistes d'économies mises en œuvre en 2024 et l'identification de nouvelles pistes de travail
- Une optimisation des recettes à +2%
- Un plan de renouvellement du matériel à établir sur les 5 prochaines années
- Un développement de la fonction achat

Concernant les charges à caractère général, les postes de dépenses qui augmentent malgré la stratégie mise en action sont notamment liés à :

- Un niveau d'inflation qui demeurerait élevé, impactant toutes nos prestations extérieures. Les prix en la matière une fois atteint un niveau élevé ne baisse pas systématiquement mais a vocation à s'installer.
- La suppression du bouclier tarifaire sur l'électricité
- Un désengagement fort du CNFPT sur tout le volet formation et l'augmentation du coût des formations obligatoires
- La reprise en interne de l'instruction des autorisations d'urbanisme nous obligeant à contractualiser partiellement avec un prestataire extérieur (le SDEEG)
- La hausse du coût des assurances

A ces augmentations, s'ajoute la reprise partielle des charges liées à la non prise en charge, dans son intégralité, de la compétence transport scolaire par la COBAN.

S'agissant des charges de personnel, la prise en compte du GVT couplée au versement transport supporté depuis 2024, contribuent fortement à la hausse de ces charges. Renforcer structurellement et techniquement les services tout en contenant l'évolution de ces charges demeure un réel défi quotidien.

L'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations demeure sacralisée. Les autres participations seraient globalement stables, à l'exception de celle en faveur de la SPA.

Le FPIC serait en hausse également. En moyenne annuellement, notre contribution à ce fonds augmente d'environ 20%.

Nos efforts d'optimisation permettent de maintenir le cap au quotidien dans l'ensemble des services. Ils garantissent la préservation de nos excédents de fonctionnement afin de continuer de dérouler un programme d'investissement ambitieux.

B. Un programme d'investissements pour l'avenir à poursuivre nécessairement

1. Des investissements ciblés sur la concrétisation des projets structurants, associés au maintien des opérations d'investissements courantes

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement, les dépenses d'équipement devraient s'établir à près de 7 500 000 euros dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements massif.

L'exercice 2025 sera caractérisé par la concrétisation de projets structurants tels que :

● **En matière de citoyenneté, vivre ensemble et cohésion sociale :**

- La progression des travaux du Chahut regroupant la bibliothèque, la maison de la vie associative et de la citoyenneté et le centre social, permettant le développement de projets innovants dans les domaines de la culture et de l'éducation, de la citoyenneté et de l'insertion, pour un montant de 3 615 000 € comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et la première partie des travaux incluant notamment la mise hors d'eau hors d'air du bâtiment et la majeure partie des aménagements intérieurs. L'achèvement des travaux est prévu au printemps 2026. Les acquisitions de livres constituant le fonds documentaire démarreront dès 2025 pour permettre une installation début 2026.

- La deuxième tranche des travaux de création de l'épicerie sociale et solidaire (250 000 €). La mise en service est prévue pour Septembre 2025.

● **En matière d'éducation :**

Le premier volet de la reconfiguration de l'école Jules Ferry (700 000 €)

● **En matière de mobilité, voirie et aménagements extérieurs :**

- La première phase des travaux de l'avenue Georges Clémenceau (1 303 500 €)

- Les autres travaux de réfection de la voirie (300 000 €)

- La création d'une piste cyclable aux argentières (cofinancement Commune /COBAN)

● **En matière de développement du territoire**

L'année 2025 sera marquée par la fin de la participation aux travaux de la ZAC et le démarrage des versements de la participation au projet de création d'un Cinéma de cœur de Ville, véritable équipement culturel de proximité.

A cela s'ajoute les opérations d'entretien courant des bâtiments avec un ciblage sur les toitures qui a débuté en 2024 et se poursuivra en 2025, et les opérations de renouvellement courant en matière de mobilier, matériel divers mais aussi le changement du serveur informatique.

Nous poursuivons un programme d'investissement qui répond aux besoins de la population en matière de services publics, dans le cadre d'une Ville en développement, ainsi qu'à nos capacités financières et de réalisation.

2. Un pilotage stratégique reposant sur la programmation pluriannuelle

Les projets structurants sont gérés selon la technique des autorisations de programme/crédits de paiement (AP-CP), pour une meilleure lisibilité et un pilotage stratégique des crédits budgétaires afférents à chaque projet. En effet, la gestion de projet en AP-CP repose sur plusieurs avantages :

- Le montant de l'autorisation de programme, voté par délibération, constitue la limite supérieure à ne pas dépasser
- Les crédits de paiement sont votés par exercice budgétaire mais peuvent faire l'objet de modification d'un exercice à l'autre
- Les crédits votés sont utilisables dès le 1^{er} janvier de l'année
- Cette technique repose sur un principe de transparence vis-à-vis des élus
- Les crédits réalisés font l'objet d'un état annexé au compte administratif
- Les crédits engagés sur un exercice mais non mandatés ne font pas l'objet de restes à réaliser et n'affectent donc pas les résultats de l'exercice concerné.

Etat actuel des AP-CP en cours :

AP-CP Création d'un Tiers lieu :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)				
DEPENSES	11 688 694 €	2022	2023	2024	2025	2026
		227 000 €	1 020 000 €	2 296 000 €	3 615 000 €	4 530 694 €

AP-CP Création d'une épicerie sociale et solidaire

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
DEPENSES	930 000 €	2023	2024	2025
		69 000 €	611 000 €	250 000 €

AP-CP Travaux rue Victor Hugo : clôturée en 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
DEPENSES	949 500,00 €	2022	2023	2024
		22 500,00 €	57 000,00 €	870 000,00 €

AP-CP Travaux de l'école Jules Ferry

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)			
DEPENSES	2 100 000 €	2023	2024	2025	2026
		30 000 €	100 000 €	700 000 €	1 270 000 €

La création d'une nouvelle AP-CP est prévue afin de programmer les travaux de la rue G Clémenceau : *projet de répartition* :

AP/CP - TRAVAUX RUE GEORGES CLEMENCEAU (OPERATION D'INVESTISSEMENT N°26) - CREATION				
AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
DEPENSES	1 392 000 €	2024	2025	2026
		46 000 €	1 303 500 €	42 500 €

3. *Des recettes mobilisées à tous les niveaux comme condition indispensable*

Le financement des investissements est assuré pour partie par la CAF nette et pour l'autre, par d'autres sources de financement.

Notre approche précautionneuse prend encore plus de sens cette année afin de se prémunir contre les éventuelles restrictions budgétaires au niveau de l'Etat mais aussi vis-à-vis de nos partenaires financiers traditionnels au niveau local.

La CAF nette prévisionnelle a été évaluée en maximisant les dépenses prévisionnelles et en minimisant les recettes. Nous avançons prudemment au regard de la conjoncture actuelle. Le niveau actuel de notre CAF (2 700 000 euros à la clôture de l'exercice 2023) témoigne d'une bonne santé financière et nous permet d'autofinancer une partie importante de notre programme d'investissement. Notre objectif est de maintenir ce cap.

Les autres sources de financements mobilisées sont les suivantes :

- Des subventions évaluées à 1 100 000 euros incluant tous les versements d'avances sur subventions attribuées. La recherche de subventions suit une bonne dynamique qui se poursuivra tout au long de l'exercice 2025 et au-delà. Les principaux partenaires mobilisés sont l'Etat, l'Europe via le Pays Barval, Le Département, la Région, la CAF et la COBAN.
- La stratégie de recherche de mécénat est en cours de définition et devrait voir le jour dès 2025.

Il convient de préciser que nous inscrivons au budget uniquement les subventions attribuées et certaines. Nous agissons toujours en respectant un principe de prudence, d'autant plus utile dans le contexte actuel. D'ailleurs, il faut souligner que le FDAEC (fonds d'aide à l'équipement des communes) qui existait depuis plusieurs années à été supprimé dès 2024 pour toutes les communes ayant un coefficient de solidarité inférieur à 1.

De surcroît, il n'y a, à ce jour, aucune certitude sur le maintien des traditionnelles dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, Fonds vert...). Cela pourrait compromettre nos projections à moyen terme. Si à court terme, notre stratégie précautionneuse nous prémunie de ce phénomène, à moyen terme elle pourrait nous amener à revoir nos projections.

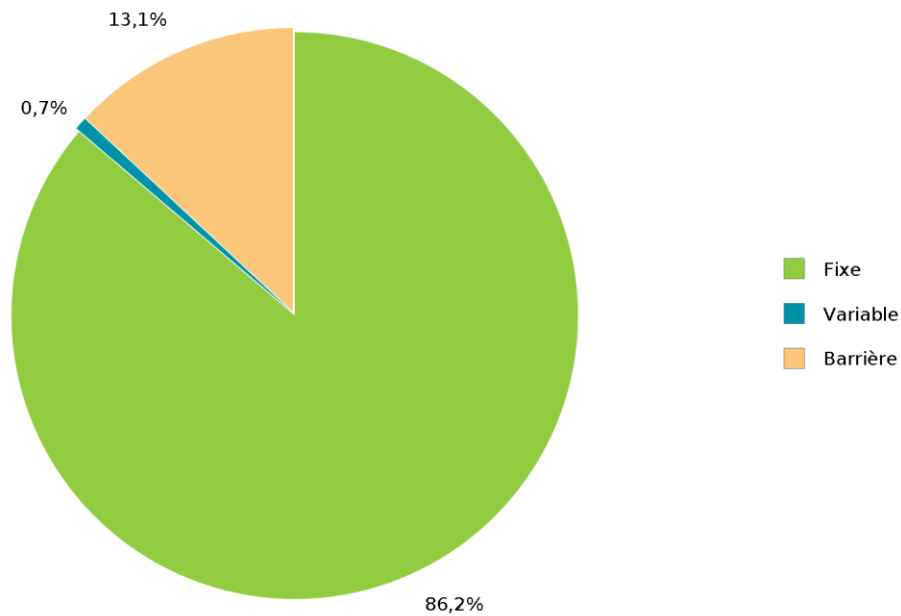
- Le FCTVA perçu en 2025 au regard des dépenses éligibles qui ont été réalisées sur l'exercice 2023 a été évalué à 590 000 euros.
- La taxe d'aménagement, qui décroît au regard du contexte actuel, est estimée à 260 000 euros.
- La mobilisation du fonds de roulement (reprend les excédents cumulés des années antérieures) conformément à la trajectoire fixée en début de mandat.
- La souscription d'un emprunt de 2 000 000 euros dès 2025, afin de profiter de la baisse des taux d'intérêt. Un travail en partenariat avec les banques sera mené dès le début de l'année. Outre le dispositif de l'intracring dont a bénéficié la commune en 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2018.

IV. L'ETAT DE LA DETTE : un désendettement qui se poursuit

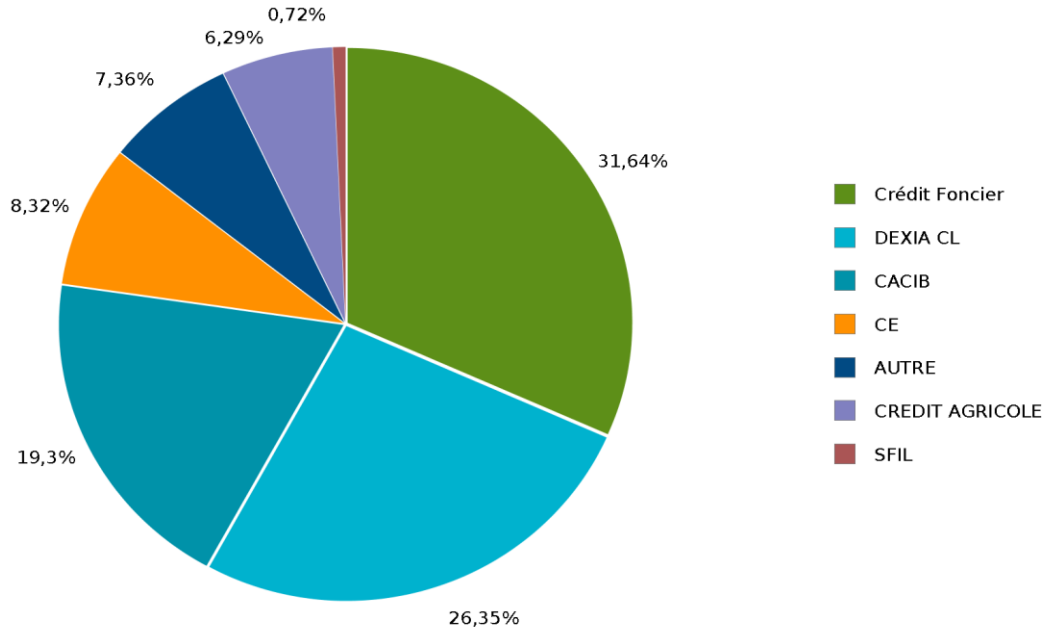
A. Synthèse de la dette (établi au 20/09/2024)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 407 874.92 €	3,86 %	12 ans et 8 mois	7 ans et 1 mois	9

B. Dette par type de risques



C. Dette par prêteurs

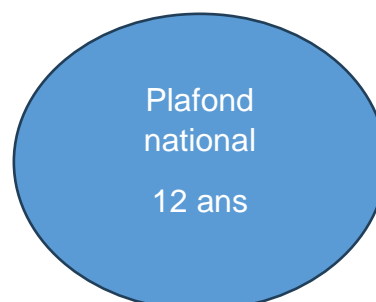
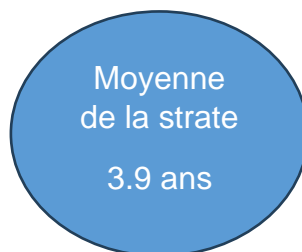
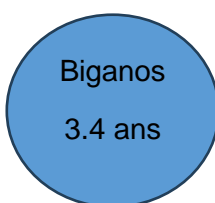


D. Profil d'extinction

	2024	2025	2026	2027	2033
Encours moyen	10 534 565 €	9 796 700 €	9 038 667 €	8 258 604 €	3 891 109 €
Capital payé sur la période	725 148 €	745 310 €	766 444 €	788 600 €	757 211 €
Intérêts payés sur la période	405 895 €	381 835 €	357 733 €	333 704 €	176 982 €
Taux moyen sur la période	3,79 %	3,82 %	3,88 %	3,95 %	4,32 %



Focus sur le ratio de désendettement* :



*Encours de la dette/Epargne brute

V. STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL

La gestion budgétaire des ressources humaines pour 2025 s'inscrit dans une approche **prudente et anticipative** malgré les incertitudes conjoncturelles, intégrant les évolutions règlementaires et les besoins spécifiques de la commune.

La stratégie adoptée par Biganos repose sur une politique des ressources humaines ambitieuse, orientée vers :

- **La réorganisation progressive des services**, sur le plan structurel et sur le plan des métiers, permise par des départs en retraite massifs, toujours dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité collective.
- **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, qui permet d'anticiper les besoins futurs, l'évolution des métiers et d'ajuster les recrutements en matière d'expertise, favorisant l'ingénierie de projet.
- **La formation continue et le développement des compétences** des agents et des professionnels, pour un service public de qualité permettant l'épanouissement professionnel.
- **La valorisation des carrières** visant à maintenir une forte motivation et fidélisation au sein des équipes.

Cette approche globale et systémique contribue à assurer la continuité du service public tout en s'adaptant aux enjeux futurs.

1. Évolution des effectifs

Les effectifs totaux de la commune en 2024 sont de **183 agents**, avec une répartition entre titulaires, stagiaires et contractuels suivante :

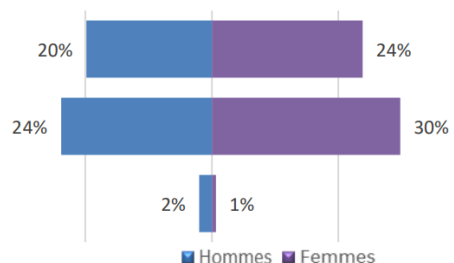
- **145 titulaires et stagiaires** répartis en 14 agents de catégorie A, 19 en catégorie B, et 112 en catégorie C.
- **6 agents contractuels permanents**, principalement en catégorie A (1 agent) et catégorie C (5 agents).
- **33 agents contractuels en CDD** non permanents.

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

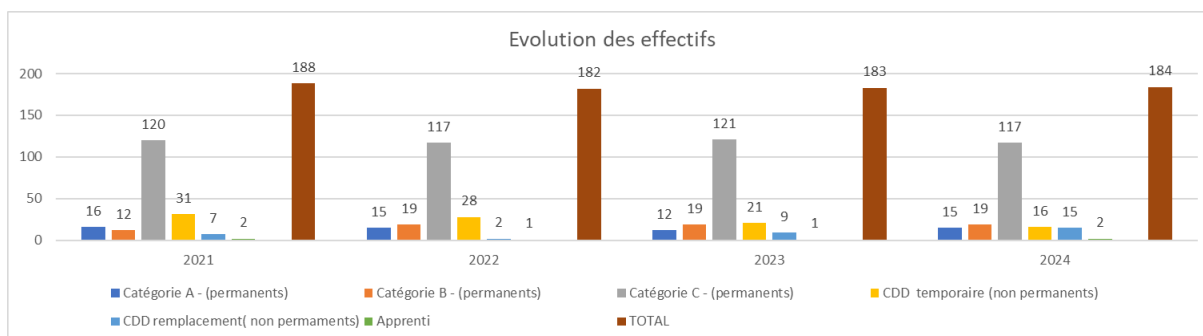
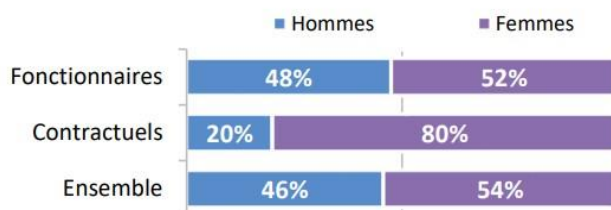
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,32
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	47,00
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,00

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

➔ Répartition par genre et par statut



Depuis plusieurs années, la composition des effectifs municipaux de Biganos se distingue par la **stabilité**, avec une répartition équilibrée entre les différents statuts et filières. **90 % des agents** sont directement engagés dans les services à la population, reflétant la priorité donnée à la proximité et à la qualité des services publics. Les agents des **catégories A et B** sont répartis entre les **rôles d'encadrement** et les **fonctions techniques opérationnelles**, garantissant un pilotage efficace des services tout en assurant leur bon fonctionnement au quotidien. La structure organisationnelle évolue de manière proactive, intégrant pleinement les agents dans les **projets innovants et stratégiques**, contribuant ainsi au développement futur de Biganos.

En 2025, la structuration des effectifs se poursuivra avec :

- **Le recrutement de deux bibliothécaires de catégorie B**, prévu pour septembre 2025, afin de renforcer l'offre culturelle et les services aux usagers.

- **Le remplacement des départs à la retraite**, notamment dans les services techniques et la police municipale, pour assurer la continuité et l'efficacité des services.
- **Des renforts saisonniers**, mobilisés dans les secteurs des manifestations et des équipements sportifs, pour répondre aux besoins ponctuels et garantir un service optimal durant les périodes d'activité intense.

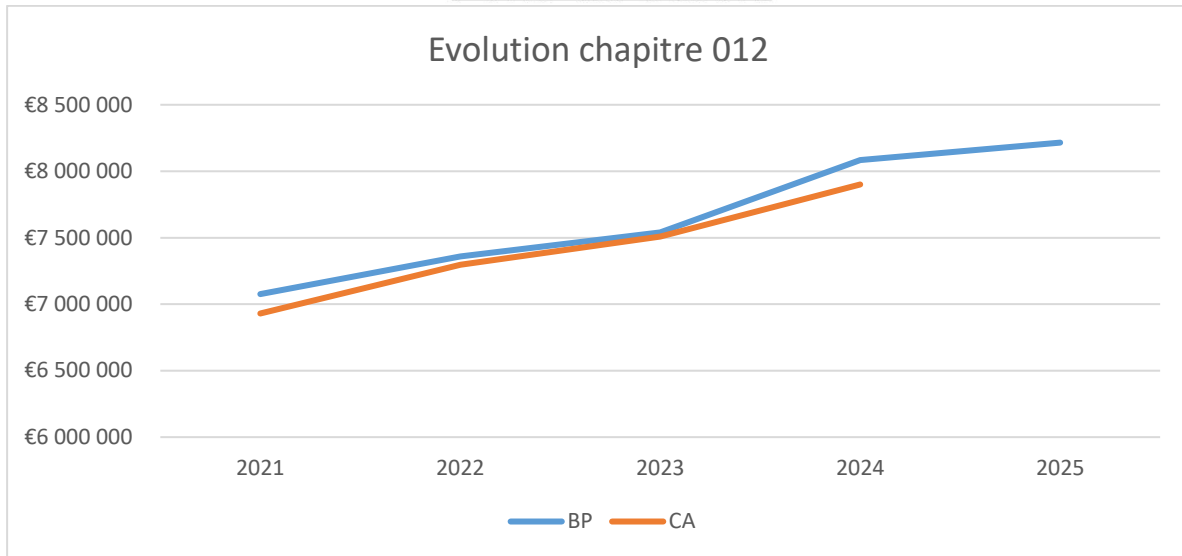
2. Dépenses de personnel prévues au chapitre 012

En 2024, les dépenses prévisionnelles de personnel ont été fixées à **8 084 483 €**, marquant une augmentation notable en raison des **revalorisations salariales potentielles** imposées par l'État, des **ajustements comptables** liés à la transition vers le système M57, ainsi que du **prélèvement mobilité** instauré par la COBAN. Les dépenses volontaristes de la commune, comprenant les **avancements de carrière**, le **recrutement d'un policier municipal** et d'une **bibliothécaire**, ainsi que l'**action sociale**, qui représente 1 % de la masse salariale, ne constituaient que **29 % de l'augmentation totale**. Cette répartition reflète une gestion maîtrisée des dépenses, axée sur la prudence et l'efficacité.

Pour 2025, le budget prévisionnel s'élève à **8 215 351 €**, soit une augmentation de **1,62 %** par rapport au budget primitif de 2024 (+130 868 €). Cette hausse s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- **L'application d'un coefficient de 1,5 %** (+120 724 €), incluant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ainsi que les éventuelles mesures de revalorisation des carrières et du SMIC, bien que ces dernières demeurent incertaines en raison de l'instabilité politique actuelle.
- **La fin de la participation communale au service mutualisé de l'instruction des ADS**, ce qui entraîne une diminution de 43 656 € sur le chapitre 012.
- **Le recrutement d'un coordonnateur pour le Chahut**, en remplacement d'un poste déjà existant.
- **Le recrutement de deux bibliothécaires** en septembre 2025, pour un montant de 28 000 €, afin de renforcer les services culturels.
- **Les renforts de saisonniers**, le cas échéant.

Cette gestion budgétaire rigoureuse permet d'ajuster les ressources humaines en tenant compte des évolutions externes et des besoins spécifiques de la commune. Les remplacements des départs (retraites, disponibilités, etc.) sont assurés, garantissant la continuité des services, tout comme les **stagiairisations**, avec une moyenne de **deux agents stagiairisés par an**. De plus, des **dépenses volontaristes** sont maintenues en faveur de l'action sociale, afin de soutenir les agents et renforcer leur bien-être au sein de la collectivité. Cette approche proactive vise à préserver la qualité des services publics tout en s'adaptant aux dynamiques locales.



Année	2021	2022	2023	2024	2025
BP	7 075 838 €	7 358 609 €	7 540 000 €	8 084 483 €	8 215 351 €
CA	6 930 041 €	7 297 307 €	7 508 272 €	7 905 373 €*	

*prévisionnel

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaire susceptibles d'être effectuées.

Au 31 décembre 2024, 4619h supplémentaires devraient être effectuées, soit (prévisionnel):

- 2479 HS payées pour un montant de 63781 €.
- 2140 HS à récupérer

3. Etat annuel des indemnités brutes des élus au titre de l'année 2024

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code général des collectivités a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Pour 2024, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Biganos est le suivant :

Nom Prénom	Fonction	Période	Indemnités de fonction annuelle brute	Remboursement de frais
LAFON Bruno	Maire	01/01/2024 au 31/12/2024	29807.88 €	
BONNET Georges	Adjoint au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
CHAPPARD Corinne	Adjointe au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
POCARD Alain	Adjoint au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
HERISSE Bérangère	Adjointe au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
BOURSIER Patrick	Adjoint au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
DROMEL Marie Eliette	Adjointe au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
MERLE Éric	Adjoint au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
SEIMANDI Murielle	Adjointe au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
CHENU Caroline	Adjointe au maire	01/01/2024 au 31/12/2024	12025.80 €	
BALLEREAU Alain	Conseiller délégué	01/01/2024 au 31/12/2024	3221.04 €	
SIONNEAU Christian	Conseiller délégué	01/01/2024 au 31/12/2024	3221.04 €	
COMPERE Marie	Conseillère déléguée	01/01/2024 au 31/12/2024	3221.04 €	

A titre de comparaison, les indemnités de fonction maximales sont mentionnées ci-dessous :

Indemnités de fonction maximales dans les communes

► Art 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)	INDEMNITES MAXIMALES au 1 ^{ER} JANVIER 2024					
	Maires			Adjointes		
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités		Taux maximum (en %)	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	25.5	12 578,20	1 048,18	9,90	4 883,30	406,94
500 à 999	40.3	19 878,49	1 656,54	10,70	5 277,91	439,83
1 000 à 3 499	51.6	25 452,37	2 121,03	19,80	9 766,61	813,88
3 500 à 9 999	55	27 129,46	2 260,79	22,00	10 851,78	904,31
10 000 à 19 999	65	32 062,09	2 671,84	27,50	13 564,73	1 130,39
20 000 à 49 999	90	44 393,66	3 699,47	33,00	16 277,68	1 356,47
50 000 à 99 999	110	54 258,92	4 521,57	44,00	21 703,57	1 808,63
100 000 à 200 000	145	71 523,12	5 960,25	66,00	32 555,35	2 712,94
> 200 000	145	71 523,12	5 960,25	72,50	35 761,56	2 980,13
Paris, Marseille, Lyon	145	71 523,12	5 960,25	72,50	35 761,56	2 980,13

VI. GLOSSAIRE

CAF :	Capacité d'autofinancement
CGCT :	Code général des collectivités territoriales
CRTE :	Contrats de relance et de transition écologique
DCRTP :	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotation d'équipements des territoires ruraux
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DNP :	Dotation nationale de péréquation
DOB :	Débat d'orientation budgétaire
DPV :	Dotation politique de la ville
DSIL :	Dotation de soutien à l'investissement local
DSID :	Dotation de soutien à l'investissement des Départements
DSR :	Dotation de solidarité rurale
DSU :	Dotation de solidarité urbaine
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunal
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FPIC :	Fonds de péréquation intercommunal
GPEEC :	Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences
GVT :	Glissement vieillesse technicité
NBI :	Nouvelle bonification indiciaire
PF :	Potentiel fiscal
PPI :	Plan pluriannuel d'investissement
RODP :	Redevance d'occupation du domaine public
TH :	Taxe habitation
THRS :	Taxe habitation sur les résidences secondaires
TFPB :	Taxes foncières sur les propriétés bâties
TFNB :	Taxes foncières sur les propriétés non bâties

